



La ville teste des herbicides biologiques

L'utilisation de produits phytosanitaires ne sera plus autorisée pour l'entretien des espaces verts communaux, exception faite des terrains de sport et des cimetières. La mesure entre en vigueur le 1^{er} janvier. Soucieuse de préserver l'environnement, la commune a décidé de tester différents produits biologiques. **« Pour pallier l'interdiction de l'utilisation des produits phytosanitaires, la commune va tester deux herbicides bios, a indiqué Damien Favreau, responsable de l'entretien des espaces verts. Il s'agit dans les deux cas de substances actives**

déjà présentes dans le règne végétal. »

Des panneaux d'informations seront posés aux entrées des rues pour informer les citoyens.

Aujourd'hui, seuls ces deux produits : le Katoun (à base d'acide pélargonique - huile de colza) et le Finalsan ultima (comprenant de l'acide pélargonique - rosier et de l'hydrazide maléïque) sont conformes à la réglementation.

Un suivi permettra de constater l'évolution de ces tests. D'autres actions seront menées cette année sur l'éco-pâturage. Une convention est en cours d'élaboration avec le centre équestre, les écuries des

Grands Cailloux.

Le fleurissement sur le thème de l'agriculture et du potager est également au programme. La commune a travaillé avec les vanniers du centre socioculturel du Talmondais, les potagers extraordinaires, la Ballonerie, la Cavac et les agriculteurs. Le test s'effectuera dans les rues suivantes : rue des Coquelicots, des Primevères, des Jonquilles, des Myosotis, des Cédrats, des Lardries. ■